

Image not found or type unknown



Droit des successions : qu'est-ce que le rapport en moins prenant?

Actualité législative publié le **06/09/2023**, vu **1872 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

Droit des successions : qu'est-ce que le rapport en moins prenant?

"En **moins-prenant** l'héritier conserve les biens donnés ou légués mais ses droits héréditaires sont diminués à due concurrence."

Source :

<https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/rapport-successoral.php>

DE PLUS :

<https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/rapport-enmoins-prenant.php>

<https://www.avocat-antebi.fr/avocat-droit-de-succession/le-rapport-des-donations/>